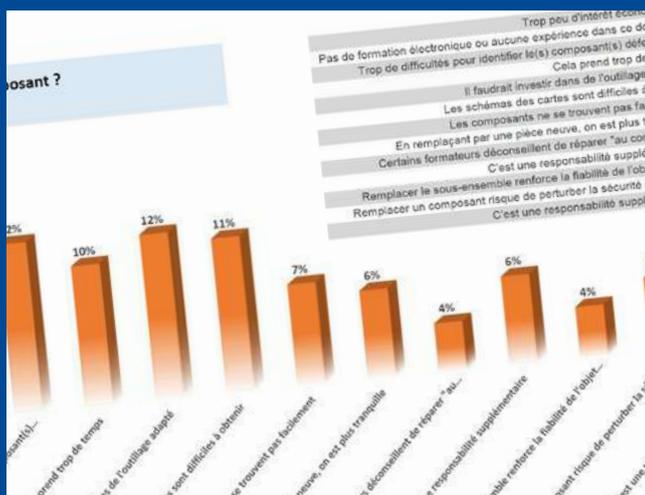


PROFESSION **ELE**CTRICIEN **TRON**ICIEN

N°23-3. DIGITAL

FEDELEC vous offre ces extraits de la revue sous format électronique.

Vous pouvez retrouver sous format imprimé l'intégralité de ces articles (et bien d'autres) dans le numéro à paraître prochainement....



Réparation « au composant » : FEDELEC mène l'enquête pour le compte de l'ADEME

FEDELEC vient de rendre les résultats d'une étude sur la réparation au composant. « Notre but était de faire un état des lieux de la réparation au composant aujourd'hui, et savoir si cette pratique appartient au passé ou à l'avenir... en d'autres termes, s'il faut inviter à l'oublier ou au contraire inciter à la développer », résume Joël COURET, Délégué FEDELEC à la promotion de la réparation. Les résultats sont parlants...

P.2



EDF : Un nouveau parc éolien en mer au large des côtes normandes

P.6



ECOSYSTEM : 32 000 Français ont bénéficié du Bonus Réparation grâce aux réparateurs QualiRépar

P.8



ENEDIS : Des bornes électriques pour la décarbonation des grands événements

P.9



Assemblée Générale FEDELEC 76 à Rouen

P.10



BePositive : Une dynamique retrouvée sur l'édition 2023 !

P.10



U2P : Feuille de route d'Elisabeth Borne

P.11



U2P : Printemps de la proximité

P.11

Réparation « au composant » : FEDELEC mène l'enquête pour le compte de l'ADEME



FEDELEC vient de rendre les résultats d'une étude sur la réparation au composant. « Notre but était de faire un état des lieux de la réparation au composant aujourd'hui, et savoir si cette pratique appartient au passé ou à l'avenir... en d'autres termes, s'il faut inviter à l'oublier ou au contraire inciter à la développer », résume Joël COURET, Délégué FEDELEC à la promotion de la réparation. Les résultats sont parlants.

FEDELEC a signé l'an dernier une convention avec l'ADEME dans le cadre d'une étude sur la réparation au composant. L'ADEME s'est fixé l'objectif de formaliser et évaluer l'impact des différents modèles de réparation des équipements électriques et électroniques (EEE). Dans ce contexte, la réparation au composant est un sujet d'importance. L'étude vise ainsi à définir ce qu'elle englobe, à analyser le modèle économique et organisationnel, à déterminer les compétences et moyens techniques nécessaires (dont les besoins en formation), à identifier les freins et les leviers, à évaluer les éventuels gains environnementaux. Il s'agira ensuite, si cela s'avère pertinent, d'établir une liste de pistes d'actions à mener pour démocratiser et inciter à la réparation au composant.

FEDELEC a donc lancé une première enquête auprès des réparateurs.

Un questionnaire a été adressé aux établissements spécialisés dans la réparation, l'installation et/ou le commerce d'appareils électroménagers, de matériel audio et vidéo, d'ordinateurs et d'équipements de communication...

Profil des répondants

450 entreprises ont répondu au questionnaire en ligne. 40,9 % sont spécialisées dans la réparation uniquement, 0,4% dans la distribution uniquement, 58,6% exercent les deux activités.

Ce sont des petites structures, comprenant pour 74% d'entre elles un seul technicien réparateur (souvent le chef d'entreprise lui-même), pour 24,6% de 2 à 5 techniciens réparateurs.

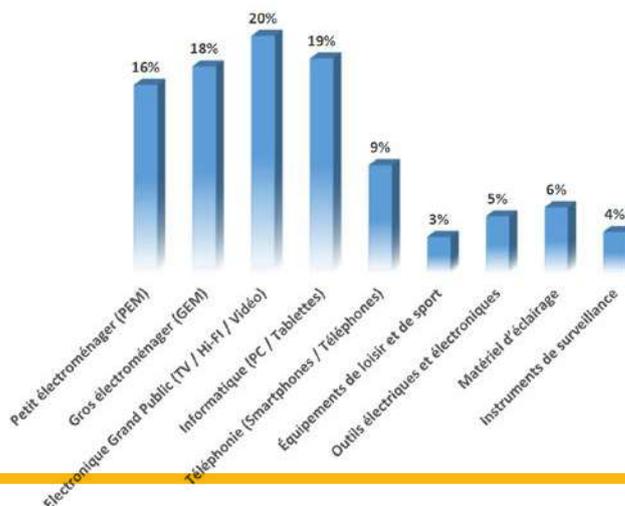
Pour ce qui est de **l'activité principale des entreprises** répondantes, se dégage un tiers de tête : réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques (32,3%) ; réparation d'appareils électroménagers (27,2%) ; réparation de produits électroniques grand public (21,6%). Suivent de loin la réparation d'équipements de communication (5,2%), le commerce de détail d'appareils électroménagers en magasins spécialisés (3,7%) et la réparation de matériels électroniques et optiques (2,2%).

Il est à noter que les commerces interviennent également beaucoup dans le secteur de la réparation, mais n'ont pas systématiquement inscrit cette activité au répertoire des métiers.

Quels sont les produits les plus souvent réparés ? Les entreprises interrogées pouvaient donner plusieurs réponses. Arrive en tête l'électronique grand public, avec 20,5%. « Ce sont surtout des téléviseurs, précise Joël Couret, avec un problème récurrent de rétro-éclairage des dalles LCD ». Suivent l'informatique (18,5%), le gros électroménager (17,9%), le petit électroménager (16,2%) et la téléphonie (9,3%).

Catégorie(s) de produits réparé(s) dans l'entreprise
(plusieurs réponses possibles)

Petit électroménager (PEM)	16,2%
Gros électroménager (GEM)	17,9%
Electronique Grand Public (TV / Hi-Fi / Vidéo)	20,5%
Informatique (PC / Tablettes)	18,5%
Téléphonie (Smartphones / Téléphones)	9,3%
Équipements de loisir et de sport	3,1%
Outils électriques et électroniques	4,9%
Matériel d'éclairage	5,7%
Instruments de surveillance	3,6%
Aucune (réparations sous-traitées)	0,3%
	100%

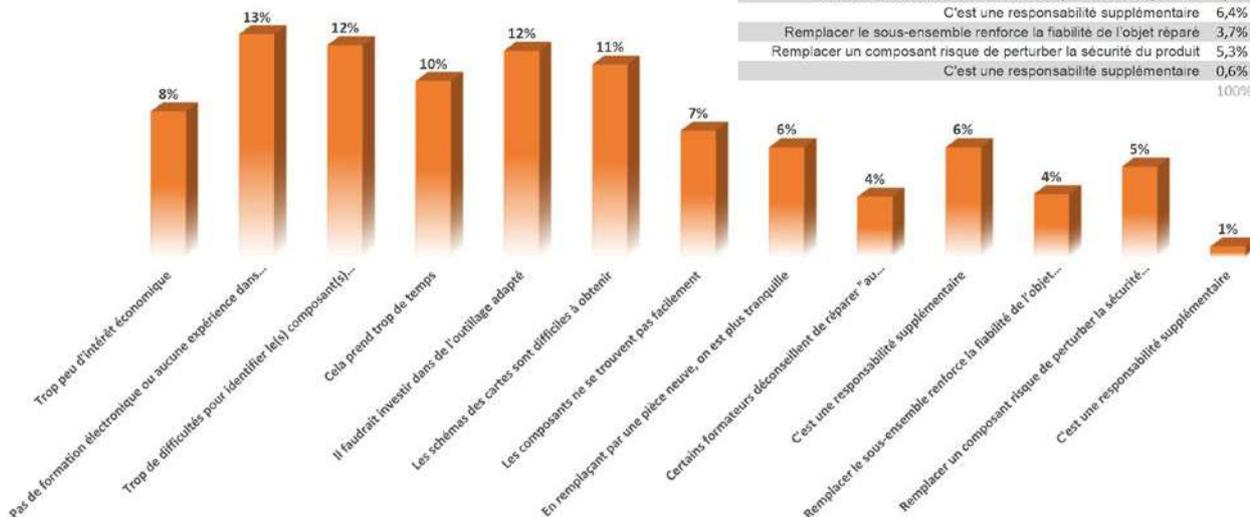


Qui pratique la réparation au composant ?

A la question de savoir si les entreprises pratiquent la réparation au composant, la réponse est très majoritairement OUI à 72,2% et NON à 27,8%.

Les entreprises qui ne réparent pas du tout au composant donnent plusieurs raisons à cela : manque de connaissances ou d'outils (pas de formation ou d'expérience, difficultés pour identifier les composants défectueux, nécessité d'investissement dans de l'outillage adapté...); problèmes liés aux constructeurs (difficultés pour obtenir les schémas des cartes ou les composants); ou encore manque de temps ou d'intérêt économique.

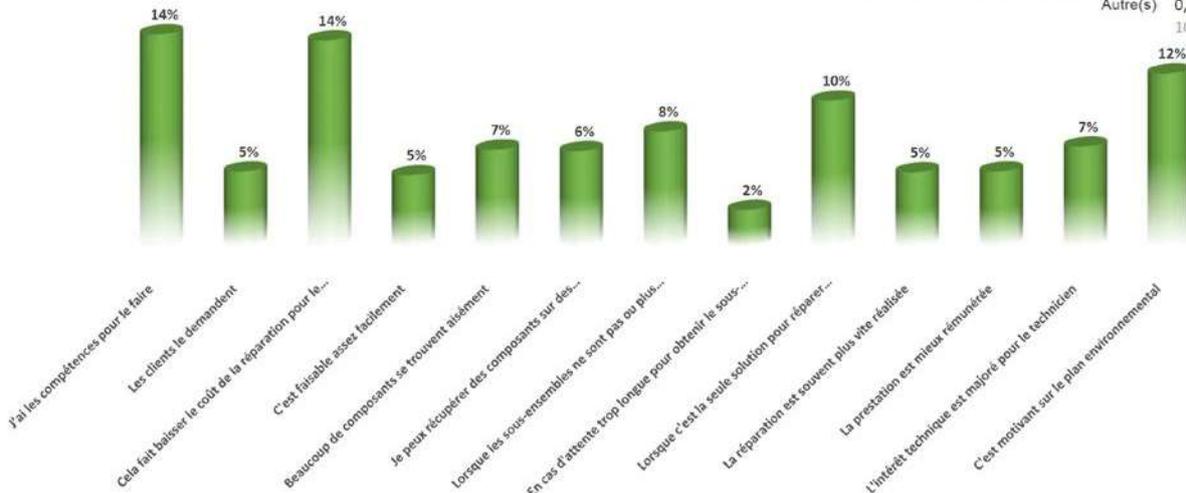
Pourquoi ne pas réparer au composant ? (plusieurs réponses possibles)



Trop peu d'intérêt économique	8,4%
Pas de formation électronique ou aucune expérience dans ce domaine	12,9%
Trop de difficultés pour identifier le(s) composant(s) défectueux	12,3%
Cela prend trop de temps	10,2%
Il faudrait investir dans de l'outillage adapté	11,9%
Les schémas des cartes sont difficiles à obtenir	11,1%
Les composants ne se trouvent pas facilement	7,3%
En remplaçant par une pièce neuve, on est plus tranquille	6,4%
Certains formateurs déconseillent de réparer "au composant"	3,5%
C'est une responsabilité supplémentaire	6,4%
Remplacer le sous-ensemble renforce la fiabilité de l'objet réparé	3,7%
Remplacer un composant risque de perturber la sécurité du produit	5,3%
C'est une responsabilité supplémentaire	0,6%
	100%

A l'inverse, pourquoi les entreprises qui réparent au composant le font-elles ? Pour des raisons de savoir-faire (compétences, intérêt technique, faisabilité), mais aussi environnementales ou économiques (baisse du coût de la réparation, prestation mieux rémunérée, gain de temps, seule solution pour sauver l'appareil, réponse à la demande du client...).

Pour quelle(s) raison(s) réparer au composant ? (plusieurs réponses possibles)

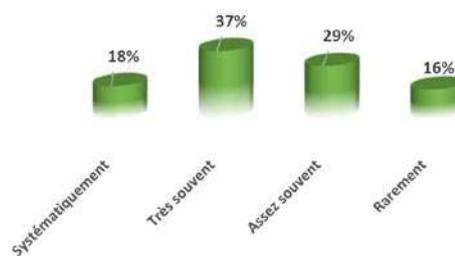


J'ai les compétences pour le faire	14,4%
Les clients le demandent	5,1%
Cela fait baisser le coût de la réparation pour le consommateur	13,9%
C'est faisable assez facilement	4,8%
Beaucoup de composants se trouvent aisément	6,5%
Je peux récupérer des composants sur des appareils/sous-ensembles	6,4%
Lorsque les sous-ensembles ne sont pas ou plus disponibles	7,8%
En cas d'attente trop longue pour obtenir le sous-ensemble	2,5%
Lorsque c'est la seule solution pour réparer l'appareil	9,9%
La réparation est souvent plus vite réalisée	5,0%
La prestation est mieux rémunérée	5,1%
L'intérêt technique est majoré pour le technicien	6,7%
C'est motivant sur le plan environnemental	11,7%
Autre(s)	0,3%
	100%

Les entreprises qui réparent au composant le font systématiquement (18%), très souvent (37%) ou assez souvent (29%). **Les familles de produits les plus concernées** sont l'électronique grand public, le gros et le petit électroménager, l'informatique.

La réparation au composant est pratiquée ?

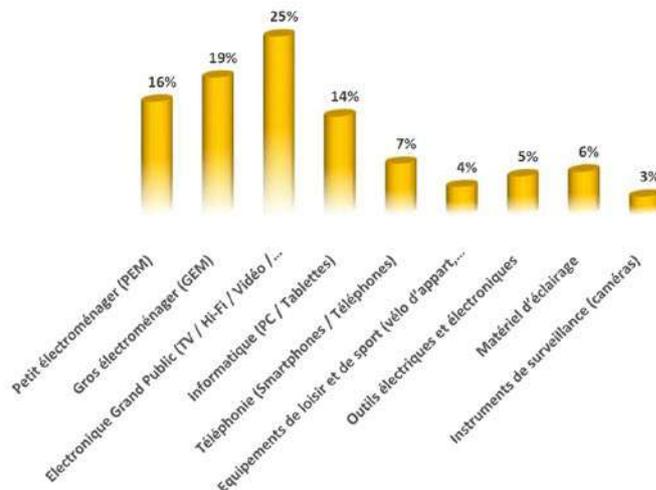
Systématiquement	17,9%	84%
Très souvent	37,0%	
Assez souvent	29,0%	
Rarement	16,1%	
	100%	



Quelles familles de produits sont réparées au composant ?

(plusieurs réponses possibles)

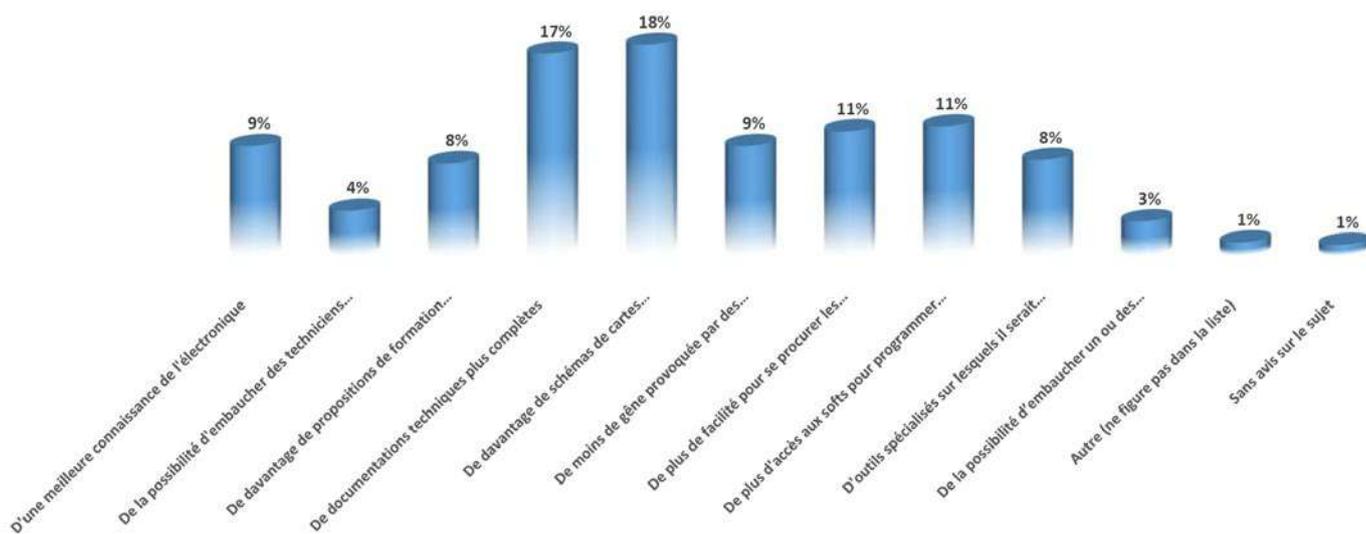
Petit électroménager (PEM)	16,0%
Gros électroménager (GEM)	19,4%
Electronique Grand Public (TV / Hi-Fi / Vidéo / etc.)	25,2%
Informatique (PC / Tablettes)	14,0%
Téléphonie (Smartphones / Téléphones)	7,3%
Equipements de loisir et de sport (vélo d'appart, trottinette/vélo élec., etc.)	4,0%
Outils électriques et électroniques	5,4%
Matériel d'éclairage	6,1%
Instruments de surveillance (caméras)	2,6%
	100%



« Nous sommes assez étonnés par ces résultats, nous ne nous attendions pas à des chiffres aussi élevés sur la pratique de la réparation au composant », commente Joël Couret. « En outre, il est à noter que si elle est courante depuis longtemps dans le secteur de l'EGP, elle est relativement récente pour l'électroménager ».

Les points à améliorer pour le développement de la réparation au composant

Plusieurs freins ont été identifiés dans la pratique. Les réparateurs expriment des besoins de documentations techniques plus complètes, de davantage de schémas de cartes électroniques, d'accès facilités aux composants ainsi qu'aux softs pour programmer directement les circuits.



Interrogés sur leur intention de poursuivre la réparation au composant dans les années futures, **84% des répondants se déclarent prêts à continuer si on leur en donne les moyens**. En effet, si près de 30% estiment que cette pratique va devenir indispensable, ils sont néanmoins plus de la moitié à penser qu'il faut que ce soit réalisable et même facilité.

Pensez-vous continuer à réparer au composant dans les années futures ?

OUI - Cela va devenir indispensable	29,9%	84%
OUI - Si c'est réalisable et même facilité	54,0%	
PEUT-ETRE, mais rarement	5,4%	16%
NON - C'est de moins en moins faisable	8,1%	
Sans avis sur le sujet	2,7%	100%

Une grande majorité des répondants (71 à 85%, suivant les familles de produits) considère que **les fabricants ne facilitent pas** la réparation au composant, voire la freinent.

Néanmoins, plus de la moitié des entreprises interrogées pensent que la réparation au composant **se développe et va continuer** à la pratiquer.

Que pensez-vous globalement de la réparation au composant ?

On va devoir y recourir de plus en plus	33,2%	51%
On sent que la pratique se développe	17,9%	
Son avenir est menacé	28,9%	38%
C'est une pratique du passé	9,3%	
Autre sentiment	3,7%	
Sans avis sur le sujet	7,1%	100%



Bientôt le rapport de l'ADEME

Les conclusions du rapport que l'ADEME publiera au second semestre 2023 seront significatives au regard de ces éléments de l'enquête. FEDELEC a demandé également que le sujet de la responsabilité du réparateur intervenant au composant y soit étudié, car c'est une inquiétude plusieurs fois évoquée, à laquelle une réponse mérite d'être apportée.

A suivre

Un second volet de l'enquête vise à étudier la formation.

Les derniers travaux seront finalisés au début de l'été.

Qu'est-ce que la réparation au composant ?

Elle consiste à réparer ou remplacer une ou plusieurs pièces électriques ou électroniques dans un ou des cas suivants :

- via une technique de séparation complexe et/ou longue (ex : soudure, micro-soudure).
- nécessitant un diagnostic complexe et du matériel dont la mise en œuvre est complexe.
- pour lesquelles les pièces de rechange ne sont pas disponibles en tant que pièces détachées.

Pour en savoir plus : <https://www.fedelec.fr/>

Pour en savoir plus : <https://www.ademe.fr/>

Un nouveau parc éolien en mer au large des côtes normandes



Au terme du quatrième appel d'offres éolien en mer lancé en janvier 2021, le Ministère de la Transition énergétique a choisi Eoliennes en Mer Manche Normandie, la société de projet détenue par le consortium EDF Renouvelables, filiale du groupe EDF, et Maple Power, pour assurer la conception, la construction, l'exploitation et le démantèlement du futur parc éolien en mer dit « Centre Manche 1 » (au large des côtes de Normandie). Ce nouveau projet éolien en mer apportera à la France une électricité compétitive et renouvelable, contribuant à l'objectif de neutralité carbone du pays.



Le futur parc éolien en mer de Manche Normandie se situera au large de la Région Normandie à plus de 32 km des côtes des départements de la Manche et du Calvados. D'une capacité installée d'environ 1 GW, il devrait fournir l'équivalent de la consommation électrique annuelle de plus de 1,5 million d'habitants, soit environ la moitié des besoins en électricité de la population de la région Normandie.

Il s'agit du cinquième projet en France et du troisième en Normandie développé par EDF Renouvelables ainsi que Maple Power et ses actionnaires – Enbridge Inc. et Canada Pension Plan Investment Board – dans le cadre des appels d'offres éoliens en mer posés lancés par l'État depuis 2011.

Leaders de l'éolien en mer en France, EDF Renouvelables ainsi que Maple Power et ses actionnaires, ont développé et construit au large de Saint Nazaire le premier parc éolien en mer de France d'une capacité de 480 MW, qu'ils exploitent depuis fin 2022. Ils construisent en parallèle les parcs éoliens en mer de Fécamp (500 MW), du Calvados (450 MW), et le projet de ferme pilote d'éoliennes flottantes de Provence Grand Large (25 MW). Enfin, EDF Renouvelables et Enbridge poursuivent le développement du parc éolien de Dunkerque (600 MW).





Le projet Centre Manche 1 s'inscrit dans les objectifs ambitieux du gouvernement qui vise la mise en service d'une cinquantaine de parcs éoliens en mer d'ici 2050 pour 40 GW de puissance.

EDF Renewables et Maple Power s'engagent à poursuivre le travail de dialogue étroit et de concertation tout au long du développement du projet, ainsi que durant les phases de construction et d'exploitation du parc éolien pour que celui-ci s'intègre pleinement dans les enjeux du territoire avec l'ensemble des parties prenantes concernées (Etat, collectivités territoriales, entreprises industrielles, comités des pêches, associations de protection de l'environnement, etc.). La mise en service devrait intervenir à l'horizon 2030.



Luc Rémont, Président - Directeur général du groupe EDF, a déclaré : « *Nous nous félicitons de la décision du Ministère de la Transition énergétique qui confirme la qualité du travail mené par EDF Renewables et Maple Power. Nous sommes heureux*

de poursuivre notre collaboration de confiance avec le territoire normand en faveur de la transition énergétique. Le parc éolien en mer de Manche Normandie s'inscrit pleinement dans la stratégie du groupe EDF. Il contribuera à atteindre les objectifs de l'Europe et de la France qui visent la neutralité carbone à horizon 2050. ».



Michael van der Heijden, Directeur Général de Maple Power a déclaré : « *Nous sommes très heureux d'avoir été sélectionnés pour réaliser le projet au large de la Normandie avec notre partenaire EDF Renewables, renforçant ainsi*

notre collaboration historique et témoignant de l'expertise de notre équipe projet. L'attribution de ce projet majeur est une nouvelle étape qui confirme l'ambition de Maple Power de réaliser des projets éoliens en mer de grande envergure en Europe, contribuant ainsi à la transition énergétique. Nous nous réjouissons de commencer le développement du projet. »

À propos d'EDF Renewables

EDF Renewables est un énergéticien international qui développe, construit et exploite des centrales de production d'énergie renouvelable.

Acteur majeur de la transition énergétique dans le monde, EDF Renewables déploie, au sein d'EDF, des projets compétitifs, responsables et créateurs de valeur. Dans chaque pays, ses équipes s'engagent au quotidien auprès des territoires en mettant leur expertise et leur capacité d'innovation au service de la lutte contre le dérèglement climatique.

Fin 2022, EDF Renewables détient une capacité installée de 11,4 GW nets (18,5 GW bruts) dans le monde.

Majoritairement présent en Europe et en Amérique du Nord, l'entreprise se développe également dans les marchés émergents tels que : l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et le Moyen-Orient. Historiquement active dans l'éolien terrestre et le photovoltaïque, la Société se renforce significativement dans l'éolien en mer posé et flottant, ainsi que dans des technologies nouvelles comme le stockage d'énergie, le solaire flottant et l'agrivoltaïsme.

Pour plus d'information :
www.edf-renewables.com

Suivez-nous sur LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/edf-renewables>
et sur Twitter @EDF_RE en français
et @EDF_Renewables en anglais.

Site internet du parc éolien en mer de Manche Normandie :
<http://www.parc-eolien-en-mer-manche-normandie.fr/>

32 000 Français ont bénéficié du Bonus Réparation grâce aux réparateurs labellisés QualiRépar

CHIFFRES MIS A JOUR LE 04/05/2023

Depuis son lancement en avril 2022, le label QualiRépar continue d'attirer de plus en plus de réparateurs. Le réseau a dépassé la barre des 1 430 sites labellisés, ce qui représente plus de 2 950 techniciens en atelier et 2 250 techniciens qui interviennent à domicile, répartis sur tout le territoire français, DROM-COM compris. Ce déploiement continu permet de satisfaire un nombre grandissant de Français : plus de 32 000 clients ont déjà profité d'une réduction grâce au Bonus Réparation.



Photo Ecosystem

Un dispositif pour inciter les consommateurs à faire réparer

Le dispositif financé par le fonds réparation mis en place en 2022, prévoyant l'octroi d'un Bonus Réparation pour les actes réalisés hors garantie auprès d'un réparateur labellisé QualiRépar, vise à inciter les consommateurs à réparer leurs appareils afin d'allonger leur durée de vie. Depuis le lancement du dispositif le 15 décembre, nous comptabilisons 186 200 visites sur l'annuaire ecosystem des réparateurs labellisés. La promotion du Bonus Réparation et du label QualiRépar a été assurée dans plusieurs journaux télévisés (TF1, France 3, M6...) et articles de presse, et des opérations de communication grand public seront menées très prochainement.

Les fiches métiers EI&T, GEM Hors froid et PEM ont la côte

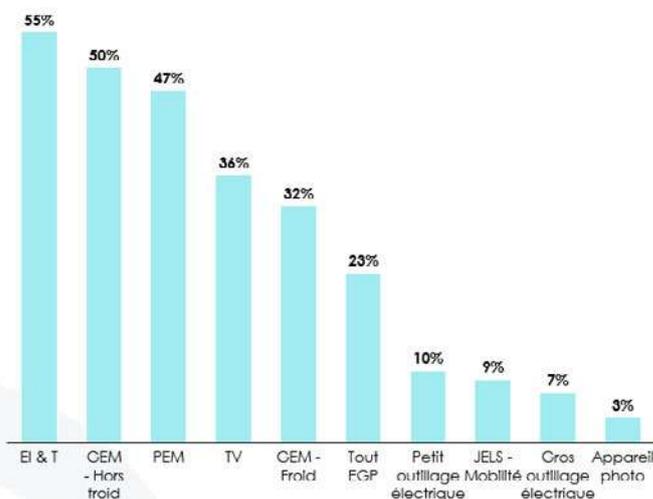
Parmi les professionnels labellisés, environ la moitié le sont sur les fiches métiers Équipements Informatiques et de Télécommunications (55%), le Gros Électroménager Hors Froid (50%) ainsi que le Petit Électroménager (47%). Pour rappel, un réparateur peut être labellisé sur plusieurs fiches métiers.

Note : chiffres au 04/05/2023.

GEM (Gros Electroménager), PEM (Petit Electroménager), Tout EGP (Équipements Grand Public) – Hors TV et optique non intégrée et JELS (Jouets, équipements de loisirs et de sport) - Hors mobilité, EI & T (Équipements informatiques et de télécommunications)

Source : MAELIA / SGS, analyses PwC Strategy&

Fiches métiers représentées



Rejoindre le réseau QualiRépar

Vous souhaitez vous faire labelliser ? Pour vous accompagner dans votre démarche, ecosystem vous met à disposition un kit du candidat, et vous propose un accompagnement personnalisé par un téléconseiller qui pourra vous aider à compléter votre dossier en ligne. Ces deux services sont gratuits.

Bon à savoir : **les frais de labellisation sont pris en charge à 70%** par les éco-organismes. Pour un réparateur à son compte, le montant reste à charge est donc de 447€HT pour une labellisation valable 3 ans (le coût total étant de 1 490€HT).

En savoir plus sur le label QualiRépar et télécharger le kit du candidat :

<https://www.ecosystem.eco/label-qualirepar/>

Prendre contact avec l'un de nos téléconseillers :
01 84 88 08 14

Des bornes électriques pour la décarbonation des grands événements

Enedis et la Ville de Paris expérimentent les premières bornes électriques événementielles pour réduire durablement l'empreinte carbone des événements, pendant et après les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Le 19 avril 2023, sur la place de la Concorde (Paris 8^e), Enedis a installé les premières bornes électriques événementielles de France pour les besoins électriques de forte puissance. Cette innovation développée par Enedis en collaboration avec la Ville de Paris permettra de brancher les événements ponctuels au réseau et réduire l'utilisation des groupes électrogènes. Il s'agit de points de branchement innovants et intégrés au paysage urbain, installés aux points stratégiques de la ville accueillant régulièrement de grands événements. C'est une véritable illustration de l'héritage de Paris 2024 au service des Parisiennes et des Parisiens.

Le secteur de l'événementiel fait régulièrement appel à des groupes électrogènes pour ses besoins en électricité lors de grands événements en extérieur (concerts, meetings, événements sportifs, plateaux et régies TV, salons, zones de célébration, défilés, Fashion Week ...). **Enedis accompagne ce secteur vers un changement des usages : se brancher au réseau et réduire le recours à des solutions carbonées.**

Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, Enedis et la Ville de Paris expérimentent une nouvelle solution de branchement simple et rapide pour permettre aux sites événementiels en extérieur - qui ne sont utilisés que ponctuellement dans l'année comme les grandes avenues ou places - de bénéficier d'un accès au réseau d'électricité et ainsi limiter le recours aux groupes électrogènes **fonctionnant généralement au diesel.**

Au total, à Paris 6 bornes électriques événementielles seront installées en 2023 : une première est installée sur le parvis du Trocadéro et a servi pour la première fois le 23 mars pour un événement organisé par les étudiants en STAPS à l'occasion de la journée nationale du sport et du handisport. Deux autres bornes sont en cours d'installation **place de la Concorde et trois autres sont prévues sur le Champ de Mars.** Ces bornes, installées en amont des **Jeux de Paris 2024**, resteront en **héritage pour les futurs événements parisiens.**

Comment ça marche ?

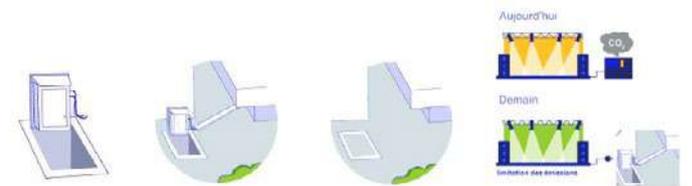
En libérant totalement l'espace public après utilisation, cette solution **s'intègre parfaitement dans le sol des milieux urbains et notamment les plus emblématiques** : un système rétractable permet de stocker la borne dans le sol lorsqu'elle n'est pas utilisée. Lorsque la collectivité ou un organisateur d'événement a un besoin, Enedis rend accessible la borne électrique événementielle sur demande du fournisseur d'énergie choisi par l'organisateur pour y brancher directement ses usages électriques.

En disposant **d'une solution simple et rapide à utiliser**, les organisateurs d'événements n'ont pas besoin de demander des travaux de raccordement temporaire, longs à réaliser (plusieurs semaines) et plus impactant pour l'espace public (travaux de voirie). La borne électrique événementielle est **installée à la demande de la collectivité locale et co-exploitée avec cette dernière.**

Ce dispositif **améliore l'impact environnemental des événements** en permettant de réduire de 90% les émissions de CO₂¹, en améliorant la qualité de l'air et en réduisant les nuisances sonores. Par exemple, pour un événement de 3 jours, un groupe électrogène peut fonctionner pendant 24 heures et consommer 1200 litres de GNR (Gasol Non Routier). Le réseau électrique, pour ce même événement, permet d'éviter 3 tonnes de CO₂.

Cette solution innovante a été développée par Enedis à Paris en coordination avec les acteurs de l'événementiel et le concours de la Ville de Paris.

¹ En France métropolitaine, en 2021, un événement branché au réseau d'électricité permet de réduire de 90% les émissions de CO₂ liées aux besoins en énergie électrique par rapport à un événement fonctionnant sur des groupes électrogènes diesel d'une puissance inférieure ou égale à 1000 kW. Comparaison des émissions de CO₂ par kW produit par un groupe électrogène diesel de 1 000kW et l'équivalent soutiré sur le réseau d'électricité (données ADEME et constructeurs). Méthode et calculs certifiés par le cabinet spécialisé Carbone 4.



Assemblée Générale FEDELEC 76 à Rouen



Nous avons organisé notre Assemblée Générale le jeudi 27 avril 2023, avec de très nombreux participants, adhérents, invités, partenaires.

Au programme : l'approbation du rapport moral et rapport financier, suivi d'échanges sur l'actualité de nos métiers. Les participants ont souligné que l'activité professionnelle est relativement soutenue avec de bonnes perspectives pour les mois à venir, mais qu'il est nécessaire de rester vigilants pour le futur. A également été évoqué le manque de formation dernièrement, et la nécessité d'en envisager avec un minimum de participants.

Nous avons également parlé de nos différentes participations professionnelles, Séquelec, Qualifelec, commissions et autres engagements et de l'importance de leur intégration.

Enfin, nous avons terminé la soirée par un apéritif dinatoire et un bowling offert par nos partenaires, Atlantic chauffage, Clim/Vmc, Hager, Zumtobel éclairage que nous remercions vivement,

Yves ALLAINGUILLAUME, Président FEDELEC 76.



Une dynamique retrouvée sur l'édition 2023 !

BePOSITIVE
Le salon de la transition énergétique

FEDELEC était présente à BePOSITIVE, le salon de la transition énergétique qui s'est déroulé à Eurexpo Lyon du 21 au 23 mars. « C'est une édition couronnée de succès », soulignent ses organisateurs. « L'effervescence observée sur le salon signe son grand retour et démontre l'attachement des participants à ce rendez-vous incontournable ainsi que leur engagement pour la transition énergétique ! ». Les nombreux temps forts, la qualité du programme et la diversité des solutions présentées ont attiré 26 775 professionnels sur 3 jours.

L'ensemble des participants a pu échanger et s'informer sur les thématiques fortes qui font l'actualité des filières énergie et bâtiment : l'emploi et la formation, la digitalisation de l'énergie et la construction durable.

L'édition 2023 de BePOSITIVE est donc une réussite et annonce déjà l'intérêt des professionnels pour les prochains rendez-vous secteurs : le nouvel événement, Open Energies 2024 et BePOSITIVE 2025.



Feuille de route d'Elisabeth Borne : L'U2P salue la nouvelle place faite aux partenaires sociaux

L'U2P souligne que la « feuille de route » présentée par la Première ministre a le mérite de fixer un calendrier et de replacer les partenaires sociaux au cœur du processus de décision dans les domaines économiques et sociaux.

Ainsi en est-il de la confirmation que l'accord national interprofessionnel relatif au partage de la valeur en entreprise sera fidèlement repris dans la loi avant l'été, ainsi que l'accord « accident du travail et maladie professionnelle » en cours de négociation, qui vise notamment à développer la prévention de l'usure professionnelle. Un projet de loi visant à atteindre le plein emploi est annoncé dès le début du mois de juin. L'U2P accueille aussi avec intérêt le plan d'action en direction de la jeunesse destiné à améliorer l'orientation et la découverte des métiers, prévu d'ici trois mois.

L'U2P ne peut que saluer cette recherche d'efficacité sachant que les difficultés de recrutement perdurent dans de nombreuses branches professionnelles et que le service public de l'emploi ne prend pas suffisamment en compte aujourd'hui les besoins en compétences des entreprises, en particulier des TPE et PME.

Les partenaires sociaux sont également sollicités pour bâtir d'ici au 14 juillet un « pacte de la vie au travail » en vue de sa transposition en 2024. Les représentants des employeurs et les représentants des salariés sauront prendre leurs responsabilités et trouver des compromis constructifs sur des questions fortement liées à la réforme des retraites, comme l'emploi des seniors, les conditions de travail, ou les transitions professionnelles.

En parallèle, la Première ministre a remis l'accent à juste titre sur la nécessité de poursuivre le développement de l'apprentissage. Attention pourtant à ce que la réforme à venir des lycées professionnels ne vienne pas casser cet élan.

Compte tenu des accords paritaires conclus ces derniers mois alors que le gouvernement ne parvenait pas à rassembler une majorité franche sur la réforme des retraites, l'U2P a confiance dans la capacité des partenaires sociaux à réformer le cadre de la vie au travail en vue de redonner de la valeur à cette longue période de la vie.



Printemps de la proximité : artisans, commerçants et professionnels libéraux à l'honneur

Elles forment 40 % des apprentis du pays, rassemblent 6,5 millions d'actifs et réalisent 600 milliards d'euros de chiffre d'affaires : les entreprises de proximité sont le cœur battant de l'économie et de la société, avec à leur tête trois millions de chefs d'entreprise artisans, commerçants et professionnels libéraux.

À l'occasion du Printemps de la Proximité 2023, l'U2P met à l'honneur partout en France ces entreprises et ceux qui les font vivre.

Retrouvez l'agenda des manifestations en cours et à venir : <https://u2p-france.fr/printemps-de-la-proximite-artisans-commerçants-et-professionnels-liberaux-lhonneur>





Fonds d'Assurance Formation
des Chefs d'Entreprise Artisanale

Artisans et Commerçants de l'électronique et de l'électroménager

Plus seulement les stages techniques pointus, car la maintenance de second niveau se réduit et se concentre.

Mais aussi des formations techniques plus larges sur les nouvelles gammes de produits, afin de permettre à l'artisan de connaître l'utilisation, la connectique et le premier diagnostic du maximum de produits.

Des formations pour répondre aux marchés développés par le numérique, la TNT, les opérateurs Internet.

Les techniques de **vente spécifiques aux produits** de l'électronique et de l'électroménager, en magasin, mais aussi chez le client et en collectivité.

La valorisation et la **vente des services** proposés par l'artisan.

La stratégie des entreprises : comment faire les bons choix pour l'avenir de son entreprise ?

Face à des telles mutations :

NE PAS ÉVOLUER, C'EST DISPARAITRE !

Forte de cette conviction, FEDELEC se mobilise sur une priorité :

LA FORMATION CONTINUE DES PROFESSIONNELS



14 Rue Chapon
CS 81234

75139 PARIS CEDEX 03

Tél. : 01 53 01 05 22

www.fafcea.com

Pourquoi ?

Se former, c'est acquérir les nouvelles compétences **nécessaires au maintien et au développement de votre entreprise.**

Comment ?

Grâce au FAFCEA, **le fonds qui aide au financement de vos stages** et de ceux de votre conjoint.

PRENEZ CONTACT AVEC VOTRE PÔLE FEDELEC DANS VOTRE RÉGION